

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MONTEVIDEO

REFLEXIONS

Scientifiques, Politiques et Littéraires.

Vol. 7

MONTREAL, MARDI, 3 DECEMBRE 1844.

Nos. 110.

REFLEXIONS SUR LA NÉCESSITÉ DE L'UNION DE LA LIBERTÉ AVEC LA RELIGION.

M. le comte Beugnot a publié dans le dernier numéro du *Correspondant* un remarquable travail avec les délibérations récentes de quelques conseils généraux et municipaux, délibérations destinées, soit à donner un témoignage public de désapprobation à de vénérables prélats, soit à provoquer des mesures de rigueur contre les associations religieuses. Le noble pair, après avoir condamné et expliqué, en quelque sorte, l'esprit d'intolérance et d'irrégularité dont on fait preuve dans ces différentes assemblées, détermine avec grande netteté et leurs tendances et la nature de leurs attributions. De cet examen il résulte clairement que les conseils généraux et municipaux méconnaissent, le plus souvent, la mission qui leur est confiée, et oublient, dès que l'intérêt religieux est en cause, les notions les plus élémentaires de l'équité et du droit public.

M. le comte Beugnot poursuit ainsi :

« La liberté, il faut en faire l'aveu, ne compte pas dans certains conseils municipaux plus de partisans que le sentiment religieux. Si par le mot *liberté* nous devons entendre le droit de s'opposer à tout ce que pense, veut ou fait le Gouvernement ; à attaquer chaque jour la religion comme oppressive, la loi comme injuste, le magistrat comme ignorant et pervers, l'assertion que je viens d'émettre est mal fondée, et je m'empresserai de reconnaître que la liberté possède en France des amis nombreux et très ardents ; mais je ne crois pas qu'il en soit ainsi. Ce sont les mœurs politiques, et non les constitutions ou les chartes, qui fondent et maintiennent la liberté chez un peuple ; or, nos mœurs, si elles ne sont pas précisément contraires à la liberté, lui sont au moins peu favorables. Un des premiers signes auxquels on reconnaît qu'un peuple possède ce bien précieux, et qu'il mérite d'en jouir, est le sentiment de droiture et de confraternité qui porte chaque citoyen à ressentir aussi vivement l'injustice faite à autrui que si elle avait été faite à lui-même. C'est par ce côté que le caractère de la nation anglaise a quelque chose d'admirable. En France, au contraire, nous croyons que tout est permis contre quiconque a le malheur de ne point partager notre opinion. Un préjugé populaire, si absurde qu'il soit, vient-il à frapper quelques personnes, elles se trouvent par cela seul retranchées de la société, mises hors la loi, et ne peuvent plus réclamer, sans qu'on crie à l'audace, l'usage des droits les moins imprescriptibles. De leur part, un acte simple et sans conséquence devient une usurpation, un attentat contre la société, et, de tous côtés, de prétendus amis de la liberté enjoignent aux magistrats de les poursuivre, de les condamner, de les proscrire ; car ces citoyens ont poussé la hardiesse jusqu'à réclamer pour eux le bienfait de la loi commune. Aussi longtemps que les mœurs autoriseront cette tyrannie, nous pourrions renverser notre gouvernement autant de fois qu'il nous plaira, mettre de nouveau à l'essai vingt Constitutions, donner à la tribune et à la presse une indépendance sans limites, élever encore plus l'autorité, étendre l'importance des droits individuels, et cependant nous ne serons pas libres, parce nous ne saurons pas être justes.

« Ce préjugé, populaire par sa nature, règne sur tous les corps électifs, et s'affaiblit, selon que ces corps se trouvent à un degré plus élevé de la hiérarchie des pouvoirs politiques. Au sein des conseils municipaux, conseils placés au dernier échelon de cette hiérarchie, existent cependant des hommes éclairés, de bons citoyens qui veulent fortifier nos institutions constitutionnelles, et rendre toute révolution nouvelle impossible : qu'ils comprennent donc et qu'ils fussent comprendre à leurs collègues que nous n'en aurons fini avec le désordre, avec les bouleversements politiques, avec les théories insensées, que le jour où un amour sincère de la liberté aura pénétré dans tous les esprits, que ce sentiment dont la puissance est infinie, dont les fruits sont doux et glorieux, ne saurait vivre privé de l'appui de la religion, de la morale, de la justice. Aux esprits les plus rebelles, qu'ils opposent les éclatantes leçons de l'histoire, car il ne se passe, on définitivo, rien de nouveau en ce monde ; qu'ils leur disent que jamais, en quelque région, à quelque époque que ce soit, un peuple n'a pu marier la liberté à l'irrégularité, parce que ce sont deux ennemies mortelles, et que la nation qui entreprend de conclure cette union insensée prouve uniquement qu'elle est prête pour la servitude. »

M. le comte Beugnot détermine ensuite, à grands traits et avec une haute impartialité, la position du clergé en France depuis 89 jusqu'au moment où fut agitée la question de l'enseignement secondaire ; il le représente tour

à tour proscrire par la République, persécuté par Napoléon, calomnié sous la Restauration par le parti libéral et suspecté, sans aucune raison, durant les premières années de l'établissement de Juillet. Puis, arrivé à cette époque, il ajoute :

« Le clergé adopta, dans la mesure de sa haute position, nos mœurs politiques, prit intérêt à nos luttes parlementaires, au mouvement de nos institutions, et se montra disposé à confondre dans ses respects et dans son dévouement la dynastie régnante et la patrie. Le problème si longtemps débattu, de savoir si le clergé pouvait être réconcilié avec les principes qui servent de base à notre Constitution, se trouvait résolu. La vraie, la sage liberté comptait un défenseur de plus, un défenseur qui, par l'autorité de son caractère, devait lui en procurer beaucoup d'autres. Il y avait là pour les amis sincères et éclairés de la révolution un motif d'espérance et de joie. »

« Sur ces entrefaites, éclate la question de l'enseignement secondaire. Conformément à l'art. 69 de la Charte, le ministre de l'instruction publique présente aux Chambres un projet de loi destiné, soi-disant, à établir la liberté de cet enseignement. To t ce que la France possède d'hommes éclairés et attentifs se préoccupe d'une question dont la solution, selon quelle sera bonne ou mauvaise, doit assurer ou compromettre l'avenir religieux, moral et politique de la nation. De tous côtés pleuvent des écrits plus ou moins approfondis, plus ou moins étendus, dont les auteurs cherchent, à l'aide de leurs lumières, de leur expérience, ou simplement de leur bonne volonté, à résoudre les principales difficultés d'une manière aussi vaste, qu'elle est délicate. Depuis les débuts de la révolution de 89, la France ne s'était jamais attachée avec autant de force à la discussion d'intérêts purement moraux ; et la douleur qu'elle y apporte, montre assez que l'amour des intérêts matériels n'a pas tari chez elle la source des grandes et nobles émotions. Le clergé, dont aucun projet de loi ne pouvait exciter à plus juste titre la sollicitude, puisqu'il est responsable de l'avenir moral et religieux de la France, le clergé, accoutumé, comme il l'était, aux usages des gouvernements populaires, qui imposent à chaque citoyen l'obligation d'apporter le tribut de son savoir et de son patriotisme à l'amélioration de la chose publique, entra avec confiance, bonne foi et un incontestable talent dans cette belle et mémorable discussion. Quelles que fussent ses vœux, il fallait s'en applaudir, car son intervention dans nos débats était une nouveauté, une conquête attestant que désormais le clergé pensait avec nous, vivait de notre vie, et ne se tenait plus en arrière de ce flot de pensées et d'objets qui agitent sans cesse notre pays et le poussent en avant.

« Que fit le Gouvernement, que firent les Chambres en cette occasion ? J'éprouve, en vérité, de l'embarras à le dire, tant leur conduite manqua de justice et d'indulgence. Croira-t-on un jour que l'accession si sincère, si loyale du clergé à une discussion à laquelle tous les citoyens, même les plus obscurs, même les plus ignorants, étaient conviés, fut traitée de séditeuse, de coupable, et qu'elle attira sur sa tête le reproche d'ambition, d'orgueil, de désobéissance ? Croira-t-on que l'insulte et la menace furent ses seules réponses ? Les chefs les plus vénérés de l'épiscopat avaient adressé à la commission, nommée par la Chambre des Pairs pour examiner le projet de loi sur l'instruction secondaire des pétitions pleines de sagesse et de convenance, le rapporteur ne daigne pas en faire la moindre mention, et, s'il est conduit par l'ordre de ses idées à prononcer quelques mots sur l'enseignement donné dans les petits séminaires, dans ces pieuses maisons où s'élevait et se formaient les plus illustres comme les plus modestes soldats de la milice sacrée, ses paroles renferment l'expression du plus superbe dédain.

On sait quel fut le caractère de la discussion au sein de la Chambre des Pairs, que cette sage assemblée entourée de sa tacite bienveillance l'opposition catholique, opposition qui rachetait, par la fermeté de ses convictions, sa faiblesse numérique, et que le Gouvernement fut plus d'une fois forcé lui-même de défendre, par l'organe d'un des hommes les plus honnêtes et les mieux intentionnés qui aient exercé le pouvoir depuis la révolution de 1830, l'épiscopat, attaqué jusque dans ses intentions par quelques orateurs du parti philosophique. Constatons ce seul fait que, pour un acte simple en lui-même, et louable sous le rapport politique, le clergé a été, dans une assemblée grave et respectable, blâmé par plusieurs, offensé par quelques-uns.

« La Chambre des députés représente sans doute d'une manière plus nette les principes démocratiques que la Charte a consacrés ; mais cette Charte est son ouvrage, et on pouvait, jusqu'à un certain point, espérer qu'elle ne verrait pas sans satisfaction se produire des faits, propres à attester que le

clergé acquiesçait définitivement aux idées de 89 et aux faits de 1830. Il en fut autrement. Les préjugés et l'irréflexion l'emportèrent. La commission nommée par cette Chambre présenta un rapport qui dira à nos enfants ce que sont les révolutionnaires; pour nous, nous le savons. Si jamais une nation de l'Europe pouvait accepter le plan d'éducation publique développé dans ce manifeste, elle mériterait d'être mise au ban des peuples civilisés, car elle aurait rompu sciemment avec tous les principes qui servent à fonder les sociétés, et que le monde respecte depuis qu'il existe. L'homme d'Etat qui en est l'auteur ne se flatte pas, sans doute, d'obtenir un pareil succès; il a simplement voulu saisir, au profit de je ne sais quelles espérances, une occasion de reconquérir l'appui des passions populaires qui s'étaient éloignées de lui bien à tort, et n'a pas cru pouvoir mieux faire, pour atteindre ce but, que d'adresser à l'épiscopat français des menaces qui l'ont peu ému, des leçons qui l'ont fort surpris.

« Ces reproches, ces menaces, ces publiques dénégations avaient eu trop d'éclat pour ne pas retentir au sein des conseils généraux, et il est véritablement digne de remarque que le plus grand nombre de ces assemblées ait pu résister à l'effort de tant d'animosité et de rancunes. Celles qui n'ont pas eu assez de force pour suivre cet exemple de sagesse trouvent, je l'espère, dans leur conscience, la certitude qu'elles ont agi conformément à l'équité, à la Charte, à l'intérêt public, et même à ces règles de bienséance dont les corps politiques, pas plus qu'les particuliers, ne doivent s'écarter. »

Nous terminerons par une dernière citation :

« L'esprit d'incrédulité et de matérialisme a eu en France ses beaux jours; il a régné pendant presque tout le siècle dernier. Alors les idées les dignes de respect, les choses les plus saintes, les plus vénérables, étaient l'objet du sarcasme d'une société qui a cruellement expié sa corruption irrémédiable. Les grands châtimens qu'inflige la Providence rendent sérieuses et graves les nations les plus incrédules : à peine sortie de la tourmente révolutionnaire, la France redressa par la main d'un grand homme ses autels renversés. Suivez-la attentivement depuis cet instant jusqu'à nos jours; vous la verrez éloigner d'elle, peu à peu, les doctrines pernicieuses dont on l'avait nourrie, épurer ses pensées, ses desirs, ses mœurs; porter dans l'examen des plus profondes questions des dispositions sages et droites, essayer du spiritualisme, et faire enfin, dans les voies de la vérité, des pas d'abord timides, puis plus assurés. Chaque génération a contribué, selon ses moyens, à la faveur des temps, à cette œuvre de renouveau qui se continue sous nos yeux. Sans doute il est possible d'en retarder l'accomplissement, sans doute un homme de génie peut quelquefois séduire une nation ou la faire plier sous le joug de l'erreur : cela s'est vu, et se verra encore; mais je ne sache pas qu'il y ait aujourd'hui en France d'homme de génie; et, en supposant qu'il en grandisse un quelque part, j'affirme aux défenseurs de l'incrédulité que c'est contre eux, et non pour eux qu'il grandit, parce que leurs idées n'ont plus de force, n'ont plus de vie, qu'elles se sont dégradées elles-mêmes jusqu'à l'état d'un préjugé dont la raison à elle seule pourrait faire justice, et qu'elles ne subsistent en réalité que des amoncelles de l'esprit révolutionnaire. »

ESPAGNE.

— Nous empruntons à une feuille ministérielle du matin des détails sur la séance d'inauguration des Cortès espagnoles :

« Madrid, le 10 octobre. — Aujourd'hui, à une heure, a eu lieu l'ouverture des Cortès. Le Ministre a voulu donner le plus grand éclat à cette solennité, car la reine finit aujourd'hui sa quatorzième année, et, pour la première fois, elle exerçait en personne cet ensemble de ses prérogatives constitutionnelles.

« La reine est sortie à midi de son palais, entourée de toute sa suite, et a traversé les rues principales de Madrid. Les troupes formaient la haie sur son passage; les maisons étaient ornées de tentures de soie aux couleurs nationales, les femmes en vêtements de fête, l'éventail à la main, assises sur leurs balcons, s'agitaient, curieuses et impatientes comme le jour d'une représentation extraordinaire au théâtre. Le bruit du canon, l'harmonie de la musique militaire, le roulement des tambours se mêlant au son des cloches, donnaient à la ville un air de fête et de joie difficile à décrire. La foule proférait les cris de *viva la reina! viva la constitution!* surtout lorsque le cortège est arrivé à la *Puerta del Sol* et devant le palais du Sénat.

La reine a fait son entrée dans la salle des séances ayant à sa droite le maréchal Narvaez, et à sa gauche M. Martínez de la Rosa; elle avait été précédée d'un cortège que le plus puissant souverain absolu aurait pu envier à cette jeune reine constitutionnelle. Il y avait près de cinquante grands seigneurs composant modestement le *servidumbre* du palais, tous étincelants d'or et de diamans, couverts d'étoiles, de cordons, de croix, de plaques, de crachats de toutes dimensions. Le cortège était précédé de quatre *muceros* (hérauts) revêtus de robes écarlates chamarrées d'or.

« La reine étant montée sur le trône, a reçu des mains du président du conseil le discours de la couronne, qu'elle a lu avec calme et d'une voix ferme et distincte.

Discours de la Reine.

Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés,

« Je ne pouvais mieux célébrer l'anniversaire de ma naissance qu'en réunissant, dans ce heureux jour, les Cortès du Royaume, et en m'entourant des élus de la nation.

« Je dois me féliciter des dispositions bienveillantes qui continuent de ma-

nifester les puissances alliées ou sujettes, entre lesquelles la Sublime-Porte m'a adressé ses félicitations par un envoyé extraordinaire, qui a été reçu dans ces royaumes comme il convient aux anciennes relations qui subsistent entre les deux états.

« Seulement, il est survenu un grave conflit qui pouvait troubler la paix que je désire tant de conserver avec l'empire du Maroc; mais mon gouvernement, croyant compromis l'honneur national, devant lequel doivent se taire toutes les autres considérations, a fait aussitôt les représentations convenables et se disposant à les soutenir, s'il eût été nécessaire, par la voie des armes. En cette occasion j'ai reçu un nouveau témoignage d'amitié de la part de mes augustes alliés, S. M. le roi des Français et S. M. la reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande. L'un et l'autre souverain m'offrirent leurs bons offices, que j'acceptai dans des termes convenables.

« Les événements s'étant compliqués au point de faire éclater la guerre entre l'empire marocain et la France (guerre terminée avec tant de célérité et de gloire par cette puissance), le gouvernement britannique continua à interposer, avec la plus grande efficacité, sa puissante influence pour régler nos différends avec cet empire. Ce résultat a été heureusement obtenu; déjà sont arrêtées les bases d'un traité en vertu duquel l'Espagne obtiendra la juste satisfaction qui lui est due. Mes secrétaires d'Etat vous présenteront ce traité, dès qu'il sera ratifié dans la mode et la forme convenables.

« Ils vous présenteront aussi, dans vos premières séances, le projet de réforme constitutionnelle, point des plus essentiels, que déjà mon gouvernement vous a annoncé en vous convenant, et dont la gravité ne peut être méconnue par vos lumières et votre patriotisme. Ils me sont garans que vous vous livrerez avec zèle à une œuvre aussi importante, car le moindre retard pourrait entraîner des préjudices incalculables, en frustrant les espérances de la nation; qui aspire à voir fermer au plus tôt le champ des discussions politiques et assurer pour l'avenir les institutions qui doivent la régir.

« Afin de leur donner plus de force et de vigueur, il devient nécessaire et urgent de doter la nation de lois organiques qui soient en harmonie avec la Constitution, qui facilitent son action et son mouvement. Ainsi donc j'espère que vous contribuerez, d'accord avec mon gouvernement, à combler une lacune dont la nation gémit depuis tant d'années.

« Si l'on parvient en peu de tems à réformer la Constitution et à créer les lois organiques qui en sont le complément, votre attention pourra se porter de loisir à l'application sur l'examen des améliorations administratives et économiques qui doivent exercer tant d'influence sur la richesse et la prospérité de la population.

« Jalouse autant que vous d'obtenir un résultat si désirable, j'ai ordonné à mes secrétaires d'Etat de vous présenter divers projets de loi sur des matières d'amélioration publique.

« Pour ce qui regarde les finances, le premier pas fait pour rétablir l'ordre et l'harmonie, a été de libérer les contributions et les revenus publics des engagements contractés durant ma minorité, par suite des besoins qu'ont occasionnés la guerre civile et d'autres circonstances déplorables. Les produits des contributions et des revenus étant réunis, il sera moins difficile de les appliquer aux nécessités les plus pressantes. On arrivera aussi à établir, autant que possible, l'équilibre entre les recettes et les dépenses, en améliorant d'une part le système contributif, en faisant d'autre part les économies opportunes. C'est la meilleure marche à suivre pour que le crédit se rétablisse de lui-même; et afin d'y parvenir, il est indispensable aussi de prendre en considération le sort des créanciers de l'Etat, tant nationaux qu'étrangers. L'ordre dans les finances et la bonne foi du Gouvernement sont la meilleure garantie à leur offrir.

« J'éprouve la plus vive satisfaction de vous annoncer que l'armée, après une guerre civile de sept ans, et des vicissitudes politiques qui relâchent toujours les liens de l'obéissance, se montre actuellement dans un état admirable de discipline. Son instruction a reçu les améliorations que réclamaient les progrès de l'art militaire; j'ai, en outre, envoyé dans les pays étrangers des commissions tirées des corps spéciaux, pour qu'on puisse appliquer à l'armée espagnole tout ce qui sera jugé utile et praticable.

« Dans le but de soulager le budget des dépenses, on a fait toutes les économies compatibles avec la sûreté de l'Etat et avec le bien-être de ceux qui ont versé leur sang pour la défense du trône et des lois. Lorsque l'action des lois sera fortifiée par la régularisation de l'administration et la vigueur de l'autorité civile, on pourra sans danger réduire la force de l'armée, avec le double avantage de rendre à leurs foyers beaucoup de bras utiles et d'alléger le poids des contributions.

« Malgré la pénurie du Trésor, j'ai porté mon attention sur la marine, souvenir de tant de gloires et objet de non moins dignes espérances. La situation péninsulaire de l'Espagne et les riches contrées qu'elle possède encore dans plusieurs parties du monde, exigent, sous tous les rapports, la création d'une marine puissante; et comme elle doit être l'œuvre du tems et d'un plan suivi avec persévérance, mon gouvernement vous fera connaître les mesures qu'il a déjà prises dans ce but, en même tems que, par les seuls moyens dont il dispose, il suppléait, autant que possible, à ce manque si regrettable d'une marine plus imposante.

« La réforme fondamentale de la justice exige aussi du tems; cette réforme doit être cimentée par les nouveaux codes que l'on rédige en ce moment et dont la confection est fort avancée. En attendant, mon gouverne-

ment prendra quelques mesures utiles pour aplanir la voie à cette réforme si désirée.

«C'est ainsi que va s'établissant la régularité et le concert entre les diverses branches de l'administration publique; et quoi qu'elle ait de nombreux obstacles à vaincre, l'œuvre commencée pourra se développer rapidement avec le secours de la divine Providence, avec votre loyale coopération et votre aide, enfin avec la disposition favorable de la population, qui, fatiguée de troubles et de bouleversements, désire ardemment jouir de la tranquillité et du repos sous l'empire des lois et à l'ombre tutéaire du trône.»

— On lit dans une correspondance de Madrid :

«Le discours de la reine, à l'ouverture des Cortès, a été favorablement accueilli par l'assemblée. Au style simple, ferme et élégant, on en reconnaît facilement l'auteur, M. Martinez de la Rosa.

«C'est pour la première fois depuis l'année dernière que j'ai pu voir la reine. Elle a grandi et s'est développée tout-à-fait. Cependant elle m'a paru un peu maigre, mais sa constitution a pris de la force, et son teint, quoique un peu pâle, annonce la bonne santé dont elle jouit en effet complètement depuis son retour des eaux de Barcelone. Le bas de sa figure rappelle, dit-on, les traits de son père; mais son front, ses yeux, son sourire, sa voix surtout et tout son maintien sont de sa mère, qu'elle cherche à imiter dans tous ses mouvemens et dans toutes ses actions.

«Depuis les fâcheux événemens de l'année dernière, la reine ne travaille jamais seule avec aucun de ses ministres. Ils sont toujours deux quand ils se présentent à son cabinet. Elle montre, dit-on, une grande aptitude et un rare discernement pour toutes les affaires; elle s'entretient longuement avec ses ministres, et presque toujours, dans les cas importants, elle se fait laisser les pièces, pour les examiner à loisir avant de prendre une résolution. Il est facile de deviner que sa mère est encore son guide et son premier conseiller. Elle a pour elle une déférence et un attachement qui ne se sont pas démentis un seul instant, et la plus touchante cordialité règne dans toute la famille royale. La reine met beaucoup d'amour-propre à paraître courageuse et décidée.

«La reine a une grande mémoire. Elle donnait les dates chronologiques de tous les événemens importants de l'histoire ancienne et moderne. Une personne digne de foi m'a raconté un exemple vraiment surprenant de sa mémoire. Se trouvant à Barcelone, on parlait en sa présence des hommes qui, dans l'antiquité et dans les tems modernes, ont joui d'une mémoire extraordinaire : «Le crois, dit-elle, avoir une aussi bonne mémoire?» elle se fit apporter par M. Donoso Cortès, son secrétaire, un livre qu'elle n'avait jamais vu, un recueil de poésies lyriques de M. Ochoa. Elle lut trois cents vers environ, et après cette seule lecture, elle les a répétés en entier. Deux mois après, se trouvant au palais, à Madrid, en présence de plusieurs personnes de sa cour, elle dit à son secrétaire : «Donoso, tu te souviens de m'avoir fait répéter les vers d'Ochoa, écoute, je me les rappelle encore,» et en effet elle les a répétés d'un bout à l'autre. Aussi tous les noms des hommes qu'elle a vus une fois en sa vie, ou dont on lui a parlé, sont gravés dans sa mémoire. Elle s'est appliquée beaucoup cette année à l'étude des diverses phases des institutions constitutionnelles de la France et de l'Angleterre. Elle seule peut-être, en Espagne, sait par cœur la Constitution de 1837 et tous les réglemens des deux Chambres législatives, dont elle se montre le plus strictement observatrice.

«Aujourd'hui qu'il est question de mettre la Constitution du pays en analogie avec celle de la France, on lui fait traduire, dit-on, le *Traité de la confection des lois*, publié, il y a quelques années, en France, à l'usage de notre Chambre des Députés, par M. Valette, secrétaire de la présidence de cette Chambre.»

PARLEMENT PROVINCIAL.

De la Minerve.

CHAMBRE DU CONSEIL LÉGISLATIF.

Montréal, jeudi 28 novembre 1844.

Aujourd'hui à une heure P. M. Son Excellence, le Gouverneur-Général s'est rendu à la Chambre du Conseil Exécutif, et s'étant assis sur le trône, les Membres du Conseil Législatif étant assemblés, il a plu à Son Excellence de requérir la présence des Membres de l'Assemblée Législative, et ceux-ci étant présents, l'hon. M. Caron, orateur du Conseil Législatif, a dit, de la part de Son Excellence, qu'elle ne croyait pas devoir déclarer la cause pour laquelle elle avait convoqué le présent Parlement, jusqu'à ce que l'orateur de l'Assemblée Législative fût nommé, suivant la loi. Après que les Membres de l'Assemblée Législative retournèrent dans leur chambre, et Son Excellence se retira.

CHAMBRE DU CONSEIL LÉGISLATIF.

Montréal, vendredi 29 novembre 1844.

Aujourd'hui à 3 heures P. M., Son Excellence le Gouverneur-Général s'est rendu à la Chambre du Conseil Législatif, dans la bâtisse du Parlement, et s'étant assis sur le trône, il plut à Son Excellence de requérir la présence des Membres de l'Assemblée Législative. Les membres de ce corps se rendirent à la barre du Conseil, précédés de leur orateur, sir Allan McNab, chevalier, qui informa Son Excellence que le choix de l'Assemblée était tombé sur lui pour être l'orateur, et sollicita en faveur des Membres les privilèges parlementaires d'usage. Après quoi Son Excellence prononça le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée.

Je vous ai assemblés le plus tôt que l'a permis l'accomplissement des élections générales, et j'ai une grande satisfaction de vous rencontrer afin que nous puissions nous dévouer au soin des grands intérêts commis à notre charge.

Cette saison de l'année étant défavorable à la poursuite de ces vocations dans les quels beaucoup d'entre vous sont engagés, je l'espère, vous mettra à même de vous consacrer avec d'autant moins d'inconvénient à l'accomplissement des importantes fonctions que vous avez à remplir.

Je suis heureux de vous annoncer que la naissance d'un prince a réjoui le cœur des sujets de notre gracieuse reine dans tous ses vastes domaines, dans chaque partie du globe, et Sa Majesté continue d'être dans un état de santé et de santé, nous en devons notre gratitude au Tout-Puissant, dispensateur de toutes choses.

Beaucoup de sujets, dans lesquels la prospérité de la province est profondément impliquée, mériteront votre sérieuse considération. Nul ne peut être plus important que l'amélioration de l'éducation du peuple, l'un des plus impérieux devoirs de l'état; et j'espère vivement qu'en addition à tels autres amendemens de la loi existante sur cette importante question qui pourront être nécessaires dans l'une ou l'autre section de la province, votre gesse saura former à l'égard de l'Université de King's College quelque arrangement qui puisse recevoir la sanction de la couronne, et donner de la satisfaction dans la colonie.

Les institutions municipales de la province, dont les dispositions ont été en grande partie, dans le Bas-Canada, rendues inutiles, occuperont, sans doute, votre attention, aussi bien que l'état des prisons et le besoin d'un asile pour les aliénés. Le perfectionnement des moyens de communication dans toute la province, dont dépend principalement sa prospérité, car la production est inutile, s'il n'existe des moyens pour qu'elle puisse atteindre un marché, voilà ce qui mérite aussi la considération. Les townships de l'Est du Bas-Canada particulièrement, sont dans le dénuement sous ce rapport; et la ville de Kingston, dans le Haut-Canada, qui, inévitablement souffre beaucoup du déplacement du siège du gouvernement, manque d'un chemin qui traverse le territoire inférieur vers l'Ontario, ce qui est essentiel pour la prospérité de ce voisinage.

La loi de milice pour le Bas-Canada étant expirée, il semble nécessaire d'en substituer une nouvelle, et il est en même temps à désirer que la loi de milice pour le Haut-Canada soit révisée, et que l'on en fasse une générale pour ces deux sections de la province.

Je ressens un grand plaisir à vous annoncer que l'état florissant du revenu, est un sujet digne de notre congratulation. Il y a raison de croire qu'il peut encore être augmenté par une sage législation; et qu'une économie judicieuse peut contribuer au même résultat.

Sa Majesté a reçu gracieusement l'adresse de la dernière assemblée législative du Parlement, au sujet de la Liste Civile.

Quoique les seuls objets envisagés par la Législature Impériale en adoptant des mesures pour une liste civile fussent d'assurer la stabilité et la tranquillité des grandes institutions civiles de cette province, de pourvoir à la juste rémunération de dignes officiers dans les divers départemens, et de donner le pouvoir à Sa Majesté de faire des dispositions pour protéger les vieux jours de ceux dont les plus belles années ont été consacrées dans l'accomplissement des emplois publics, ou qui par des services distingués ont mérité les faveurs de la couronne, Sa Majesté est cependant persuadée de la coopération de ses fidèles sujets du Canada à ces objets importants, et serait flattée de devoir les moyens de les acquérir à la libéralité spontanée de son peuple canadien. Chaque fois que des mesures convenables et suffisantes auront été faites à cet égard par la législature du Canada, Sa Majesté sera disposée à recommander au parlement impérial la révocation de cette partie de l'acte d'Union qui se rapporte à ce sujet. Jusqu'à ce que le parlement impérial ait donné son assentiment à une telle recommandation, Sa Majesté, comme tous ses sujets, est liée par les dispositions d'une loi à laquelle sa sanction a été donnée.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Les comptes concernant les finances de la province, pour 1843, vous seront immédiatement soumis; et ceux pour 1844, sitôt qu'il auront été préparés après l'expiration de l'année. Les estimés vous seront également soumis à une époque prochaine.

Nonobstant les dépenses nécessitées inévitablement par la translation du siège du gouvernement de Kingston à Montréal, et d'autres réclamations qui devront être soumises à votre examen, un surplus considérable dans les revenus restera pour donner les moyens de faire quelques dispositions à l'effet de liquider la dette publique.

Je n'entretiens aucun doute sur vos dispositions à pourvoir aux exigences du service public, et vous pouvez être sûr de mes efforts pour diminuer les dépenses par toute l'économie possible. J'ai saisi quelques occasions qui se sont présentées de retrancher des dépenses, et je continuerai la même conduite toutes les fois que telle réduction me paraîtra efficace.

Honorables Messieurs et Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Vous désirez, comme moi, j'en suis convaincu, que nos efforts réunis soient une source de prospérité au Canada-Uni. A ce noble but, j'invite vos efforts, et vous pouvez être assurés de ma coopération la plus cordiale.

toutes les mesures qui seront de nature à assurer la paix et la prospérité, la justice et le bonheur de ce pays.

Je continuerai à remplir les fonctions dont m'a revêtu notre souverain, en conformité aux principes reconnus de notre constitution provinciale, et en harmonie avec les vœux et les besoins de ce pays.

Quand des offices importants de l'administration sont devenus vacans, j'ai immédiatement tout fait en mon pouvoir pour les remplir par des hommes réputés mériter la confiance du peuple. Des obstacles extraordinaires ont apportés un délai à l'accomplissement de ce but, malgré tous mes efforts pour l'effectuer.

Persuadés que les diverses branches de la législature, dans l'entier exercice de leurs pouvoirs constitutionnels, maintiendront l'harmonie essentielle au bien-être du peuple, en faveur de qui ces pouvoirs leur sont seul conférés, je ne vous retiendrai plus longtemps, des importants devoirs qui vous appellent, que pour exprimer mon humble espoir que la providence bénisse nos efforts, et les rende efficaces au bien public.

BULLETIN.

Meurtres.

Nous reproduisons aujourd'hui le discours de Son Excellence que nous avons publié, samedi, dans un *Extra*. Suivant notre usage ordinaire, nous laissons aux feuilles politiques le soin d'apprécier ce document. Nous devons pourtant observer que les appréciations, qui en ont déjà été faites par les différents journaux, se ressentent fortement de leurs opinions politiques. Nous ne savons encore quel jugement en portera la Chambre puisqu'elle n'a commencé qu'hier à trois heures, sa discussion relativement à cette matière, et quelle s'est immédiatement ajournée à demain matin, mais nous nous empresserons de le faire connaître, sitôt qu'elle se sera prononcée; d'ailleurs nous tâcherons de tenir nos lecteurs au courant de tous les débats parlementaires.

Voici la division qui eut lieu jeudi, à l'occasion de la nomination de l'orateur.

Ont voté en faveur de l'hon. MORIN.

Aylwin, l'hon. T. C.	Dewitt, J.	McDonald, S.
Armstrong, D. M.	Franchère, T.	Nelson, Dr.
Baldwin, l'hon. Rob.	Guillet, L.	Prince, Col.
Bérthelot.	Jobin, A.	Powell, Dr. L.
Bertrand, L.	Lafontaine, l'hon. L. H.	Price.
Boutillier, Dr.	Lémoine, B. H.	Rousseau, Dr. L.
Cauchon, Jos.	Lanthier, J. P.	Roblin.
Chabot, M. J.	Lacoste, L.	Small, l'hon.
Chagny, P. C.	Laurin, Jos.	Smith, Hermannus.
Christie.	Leslie, J.	Taché, E. P.
Drummond, L. T.	Méheo, P. A.	Taschereau.
Désaulniers.	McDonald, D. E.	Thompson, D.

36

Ont voté en faveur de Sir ALLEN McNAB.

Boulton, W.	Goyan, O. R.	Papineau, l'hon. D. B.
Brooks.	Hale.	Petrie.
Colville.	Hall.	Riddell.
Cummings.	Jesup.	Scott, W. H.
Chamers.	Johnson, J.	Smith, l'hon.
Daly, l'hon. D.	Lawrason.	Sherwood, G.
DeBleury, l'hon. C. S.	Moffatt, l'hon. C.	Sherwood.
Duggan.	McConnell.	Stewart.
Dunlop, Dr.	McDonald, J. A.	Stewart, W.
Dickson, W. H.	McDonald, G.	Seymour.
Ematinger.	McDonnell, Roland.	Smith, Henry.
Fuster, Dr.	Myers.	Webster.
Greive, E. J.	Murney.	Williams.

39

Membres absens.

Cameron,	Le Boutillier, M. J.	Robinson, W. B.
Harrison,	Merritt,	Watts,

6

N'ont pu voter.

Morin, Hon. A. N.	McNab, sir A.	3
-------------------	---------------	---

M. Morin, représentant 2 comtés. 51

La tranquillité publique est, tous les jours, de plus en plus compromise dans notre cité. Depuis quelque temps il ne se passe presque point de semaine, sans que nous ayons quelque agression nouvelle à relater: Ici c'est une croisée brisée par un coup de feu; là ce sont deux frères ouvriers qui, retournant vers neuf heures du soir, à leur logis, tombent dans un guet-à-pens et sont horriblement maltraités. Aujourd'hui, ce n'est plus seulement la vie des particuliers qui serait en danger, mais la sécurité publique. Dimanche la force armée était encore sur pied pour empêcher les rassemblements. Dès samedi la troupe avait été appelée pour rétablir l'ordre. L'exaspération était à son comble parmi les Irlandais. Un meurtre horrible venait d'être commis sur un de leurs compatriotes. Un coup de pistolet l'avait atteint au cœur. Les rapports ne s'accordent point sur les circonstances de l'assassinat. Les

plus favorables disent que l'assassin n'a commis le crime qu'à son corps défendant. D'autres prétendent qu'il l'a fait de propos délibéré. Nous n'avons pu même nous assurer des noms de l'assassin et de sa victime. Le *Morning Courier* d'hier appelle ce dernier Finnall. On a dit que l'autre s'appelait Colborne et qu'il avait été arrêté dimanche.

Nous ne pouvons préciser plus particulièrement notre récit. Les rapports sont si contradictoires qu'il devient impossible de rien constater pour le moment. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un meurtre a été commis et que l'on donne à cet attentat un motif et une couleur politique pour exaspérer davantage les esprits. Voici la version de la *Minerve*:

Notre bonne ville a encore été mise en état de siège. L'infanterie et l'artillerie ont paradé hier dans les rues, comme aux dernières élections! Les sociétés secrètes portent leurs fruits empoisonnés: un meurtre atroce et de propos délibéré a été commis samedi soir. Un père de famille, M. Finnall, résident au faubourg St. Anne, a été tué d'un coup de pistolet par le nommé Colborne, marchand de cette ville. Les journaux de l'administration rapportent le fait à leur façon. Cependant ils ne poussent pas l'infamie jusqu'à justifier le meurtrier. Ils se contentent de dire que les rapports sur les circonstances et les causes de cet assassinat sont si contradictoires, "qu'il se dispensent de les publier."

Il paraît que l'irritation causée par ce meurtre, était à son comble hier au faubourg St. Anne. On dit même que des placards ont paru, invitant les Irlandais réformistes à s'assembler sur le marché à 4 heures de l'après-midi. On dit que cette affiche était conçue en ces termes: — Meurtre! le sang irlandais a été versé par des assassins orangistes les L. P. S... etc."

C'est en conséquence de ce placard que les troupes escortées de quatre pièces d'artillerie chargées à mitraille ont paradé dans nos rues et se sont rendus au marché à foin. L'acte de *riol* fut lu, quoiqu'il ne se trouvât là que quelques paisibles spectateurs.

Le meurtrier a été arrêté et écroué. Ce qui est arrivé samedi prouve jusqu'à quel point nos adversaires sont armés et organisés. Plusieurs personnes respectables ont été attaquées et assaillies depuis quelque temps, et ces scènes de désordre se renouvellent presque toutes les nuits.

Le *Morning Courier* nous dit qu'un individu qui était poursuivi, hier, par plusieurs assassins qui l'avaient cruellement battu, chercha à se réfugier au poste de la garde, mais que l'officier ordonna à la sentinelle de l'empêcher d'entrer, afin sans doute, de se procurer le petit divertissement de voir un être humain assommé sous ses yeux. Le *Courier* se récrie avec raison contre la conduite infâme de ce militaire. Et nous lui en savons gré.

Nous ne prétendons point condamner personne, mais nous sommes forcé de reconnaître que la multiplicité des accidens de ce genre, est bien propre à faire soupçonner que toutes les plaintes ne peuvent être entièrement dénuées de fondement.

Nous sommes vraiment alarmé à la vue des progrès rapides que fait la démoralisation parmi nous. Pendant que la justice était, dimanche, à la recherche du meurtrier de l'infortuné Finnall, on se livrait à de nouveaux outrages dans un autre quartier de la ville et en plein jour. Le *Morning Courier* de ce matin rapporte qu'un monsieur qui se rendait à son église, dimanche, vers 11 heures fut assailli par des scélérats qui le défigurèrent horriblement. Aujourd'hui (lundi) on signale plusieurs rixes qui ont eu lieu aux différentes élections des échevins. On parle même d'un meurtre qui vient d'être commis au quartier de la Reine. Il est vrai qu'il ne faut pas ajouter foi à tous les rapports qui se font journellement et que les récits sont souvent exagérés, mais la politique qu'on veut maintenant introduire partout, nous fait craindre que cette fâcheuse nouvelle ne soit que trop vraie.

P. S.— Cette nouvelle est confirmée par la *Minerve* d'hier soir.

La théorie du droit du plus fort commence à porter ses fruits. Il paraît qu'une seule élection municipale (celle de M. Ferrin au quartier Est) a été faite paisiblement. La *Minerve* d'hier soir dit que toutes les autres seront contestées. D'après son récit les scènes d'horreurs qui y ont eu lieu, surpassent encore tout ce qu'on nous en a dit hier. Elle accuse les L. P. S. (société secrète) d'avoir paru aux différents Polls, la plus grande partie à cheval, et armée de pied en cap. Il paraît pourtant que les opposans étaient aussi armés eux-mêmes, au moins au quartier de la Reine, puisqu'elle dit que plusieurs des L. P. S. ainsi que leurs chevaux y ont été grièvement blessés et qu'un d'eux eut nommé Johnson a été tué, percé de cinq balles. Deux maisons de *Greffintown* ont été saignées et démolies.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

Installation du nouvel archevêque de Québec.— Nous avons déjà annoncé que c'était dimanche dernier qu'avait eu lieu l'installation de Mgr. l'Arche-

de Québec, mais nous n'avons rien dit de l'auguste cérémonie qui l'avait accompagné. La messe pontificale a été célébrée par Mgr. l'Evêque de Montréal. Au prône de cette messe, M. le Curé de Québec a lu la lettre pastorale par laquelle Mgr. l'Archevêque annonce à la ville de Québec et au diocèse l'événement qui réjouit tous les cœurs catholiques. Après cette lecture, M. Quiblier, Supérieur du séminaire de Montréal, est monté en chaire et a adressé à une immense auditoire un éloquent discours dans lequel il n'a rien oublié de ce qui pouvait réjouir, édifier et en même temps instruire sur l'ancienne et respectable pratique de l'Eglise catholique concernant le Pallium, qui est envoyé par le Souverain-Pontife aux chefs des Provinces ecclésiastiques. C'est avec un émotion toute particulière que l'on a accueilli ce que le prédicateur a dit d'un prélat (Mgr. Plessis) dont la mémoire ne s'effacera jamais du souvenir du peuple canadien. M. Quiblier a judicieusement fait remarquer que l'événement qui s'accomplit aujourd'hui n'est que la mise à exécution d'un projet formé par cet illustre évêque; et que cet événement se serait accompli plus tôt s'il n'avait pas été entravé par des obstacles insurmontables.

Après la messe on a lu, dans le texte original, la Bulle du Souverain-Pontife qui érige l'Evêché de Québec en évêché métropolitain et unit les quatre diocèses de Québec, de Montréal, de Kingston et de Toronto en une Province ecclésiastique.

A la suite de cette lecture, à laquelle le lieu d'où elle a été faite (les marches de l'autel) ajoutait une nouvelle solennité, l'Evêque officiant et l'Evêque de Sidonie se sont placés sur le marche-pied de l'autel. Là le nouvel Archevêque est venu d'abord prêter le serment prescrit en pareille circonstance et en suite recevoir des mains des deux prélats les insignes de l'Archevêque.

L'assistance du clergé tant de la ville que des campagnes était aussi nombreuse qu'elle pouvait l'être un jour de dimanche. Assistaient au bas du chœur, les honorables Juges Paret et Bedard en grand costume, les deux Représentants de la cité de Québec, et le corps de MM. les Marguilliers de la nouvelle métropole. Nous sommes informés que Son Honneur le Maire de Québec aurait aussi occupé une place distinguée dans cette grande cérémonie, s'il n'avait pas été forcé de partir dès l'avant-veille pour le siège du gouvernement.

Nous profiterons de cette occasion pour rappeler aux fidèles du diocèse de Québec la nécessité de hâter, par leurs contributions, l'érection du Palais archiépiscopal. L'événement du jour rend plus pressante que jamais la construction de cet édifice. Le peuple canadien doit comprendre qu'il est de son honneur que le chef de la Province ecclésiastique soit logé d'une manière convenable à sa dignité.

C'est par erreur que le *Castor* dit que les Evêques des provinces du Golfe auront seulement la faculté d'assister aux conciles provinciaux sans y avoir des voix délibératives. Ces Evêques, maintenant au nombre de quatre, pourront y assister et délibérer comme ceux du Canada, jusqu'à ce que leurs diocèses soient érigés en une Province ecclésiastique séparée.

Un journal d'Halifax dit que le diocèse de la Nouvelle-Ecosse est maintenant divisé en deux, Mgr. Fraser conservant la partie orientale, et la partie occidentale de la province avec la Bermuda étant érigée en un nouveau diocèse à la tête duquel est placé Mgr. Walsh.

L'immense diocèse de Québec, tel qu'il était lorsque Mgr. Plessis en prit l'administration, serait donc maintenant divisé en huit diocèses, non compris les vicariats apostoliques de la Rivière-Rouge et de la Colombie. Il est régi par treize Evêques, y compris l'Archevêque et les deux Vicaires apostoliques canadiens.

PRUSSE.

—On écrit à l'*Univers*, des bords du Rhin, le 7 octobre 1844.

Dans ma lettre précédente je vous parlais des tentatives faites par notre Roi pour reconstituer dogmatiquement et hiérarchiquement l'Eglise protestante, et de l'opposition devant laquelle échouèrent ces tentatives. La presse, à laquelle on avait accordé une certaine latitude, et surtout la presse quotidienne, avait eu une large part dans cette opposition. Mais elle ne s'était pas bornée à attaquer les réformes sociales et religieuses que l'on voulait introduire, elle avait au contraire montré plus d'aigreur, on peut dire de haine dans sa critique de presque tous les actes du Gouvernement: elle avait développé, commenté et répandu les doctrines les plus démocratiques; elle demandait à grands cris une constitution, et elle donnait à entendre qu'elle exigeait un changement total des institutions qui nous régissent.

Les excès de la presse étaient devenus tels, que le Roi se décida non seulement à retirer les faveurs qu'il avait accordées, mais même à restreindre plus que jamais la faculté de se servir de cette voie de publicité. Le fameux édit de presse parut alors, qui soumit à une censure sévère les feuilles quotidiennes, ainsi que tout écrit qui aurait moins de vingt et une feuilles imprimées: cette dernière disposition était l'arrêt de mort de toute espèce de brochures, et comme il n'y a que ce moyen pour traiter une question d'actualité quelconque, la presse fut plus enchaînée que jamais. Il est vrai qu'en recommandant publiquement une grande indulgence aux censeurs, et qu'on institua même un tribunal suprême de censure auquel l'auteur pouvait recourir contre la sentence d'un censeur de sa localité. Mais d'une part cette indulgence n'était qu'illusoire, car elle était abandonnée à l'appétition de chaque censeur, et de l'autre les procès de presse faits et instruits devant le tribunal de censure entraînent de telles longueurs, que l'importance que l'actualité donne à une question traitée dans un journal en une brochure a

complètement disparu lorsque le jugement est rendu. Au reste tout cela se fait par écrit et secrètement, et manque par conséquent de la garantie que donne la publicité à nos procès de presse.

La loi de censure ne fait qu'irriter les radicaux, qui seuls avaient pu profiter de la liberté, car, comme je vous l'ai dit déjà, on avait refusé aux catholiques la permission de fonder un journal.

Au moment où je vous écris, je viens d'apprendre qu'un nouveau journal va paraître dans nos provinces, journal qui sera rédigé par un protestant que le Gouvernement favorise, tandis que le rescrit ministériel en réponse aux catholiques de Coblenz, qui avaient demandé une concession semblable, portait littéralement: "que le Gouvernement ne reconnaît pas la nécessité de fonder un nouveau journal dans les provinces rhénanes." Voilà comment on distribue chez nous la justice envers les catholiques.

Le radicalisme, privé de ses organes et ne pouvant plus produire ses théories au grand jour, gagna cependant, et malgré la loi sur la censure, de jour en jour plus de terrain. Il se manifesta et se manifeste encore maintenant à chaque occasion. La première, qu'il mit habilement à profit, fut la réunion de nos Etats provinciaux à Dusseldorf en 1842. Déjà une très forte opposition au Gouvernement avait eu lieu aux Etats provinciaux de Königsberg en Prusse, et de Posen dans la Pologne prussienne. Ces manifestations auxquelles s'étaient associés un grand nombre de conservateurs, mais qui animaient le sentiment de nationalité et les abus de notre administration, avaient irrité notre Gouvernement au dernier point. A Posen, les Etats réclamaient contre les mesures qui tendent à anéantir la nationalité polonaise; à Königsberg, on demandait des mesures énergiques contre l'état de déperissement matériel des provinces, suite inévitable du système douanier de la Russie, qui est limitrophe de ces contrées; à Dusseldorf, on s'élevait avec force contre la nouvelle loi criminelle par laquelle le Gouvernement se proposait de remplacer notre législation française, loi qui renfermait des dispositions monstrueuses et nous livrait à l'arbitraire de cette bureaucratie prussienne, tant détestée à si juste titre de nous tous.

Je ne vous parle pas de ce qui s'est passé au sein des assemblées de ces Etats généraux; ce sont des faits connus de tout le monde. Ce que l'on connaît moins, ce sont les manifestations du radicalisme à l'occasion de dîners et de fêtes où les discours les plus révolutionnaires furent prononcés, et où les toasts les plus offensants tant pour nos hommes d'Etat que même pour notre Roi, furent accueillis avec une approbation presque générale. Il est pourtant digne de remarque que les localités où l'on professe le radicalisme le plus avancé sont précisément les districts habités, presque entièrement par des protestants ou ceux dans lesquelles la population protestante est en majorité. Ces districts sont Elberfeld, Barmen, Solingen, la vallée de la Wupper, Créfeld et beaucoup d'autres. Les députés de ces endroits formaient aux Etats provinciaux le noyau radical, et encore maintenant ils profitent de chaque occasion pour manifester leurs opinions. On pourrait citer à cet égard des faits curieux.

Malheureusement notre Gouvernement est aveugle, ou il ne veut pas voir le danger dont il est menacé. Car au lieu de s'attacher les catholiques, au lieu de faire droit à leurs justes réclamations, il s'est engagé de nouveau dans l'ancienne voie de persécutions sourdes, en mettant des entraves à toutes les mesures nécessaires pour assurer le libre exercice de notre culte et en infiltrant de plus en plus l'élément protestant dans l'enseignement, dans l'administration, et ainsi dans toutes les classes de la société. Dans une prochaine lettre je vous parlerai de cette persécution.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—On écrit à l'*Aurore*:

N. B.—Cinq hommes et trois femmes, tous sauvages du Sault St. Louis, ayant péri mardi soir, le 26 novembre, en traversant de Lachine au Sault, dans un mauvais canot, Messieurs les curés, dans les paroisses desquelles les corps seront trouvés, sont priés de leur donner la sépulture chrétienne, s'ils n'aiment mieux en donner avis aux Messieurs du Sault.

Tremblement de terre.—Dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, une forte secousse se fit sentir en cette ville et dans les environs. Le remuement dura plusieurs secondes et se termina comme par une forte détonation d'une grosse pièce de canon. En quelques endroits le choc fut si considérable que les maisons s'ébranlèrent et les toitures eurent l'air de s'abattre à force de craquements qui se faisaient entendre. On nous dit qu'à Longueuil plusieurs personnes du village terrifiées par l'ébranlement qu'elles venaient d'éprouver dans leurs lits, se levèrent en toute hâte par la crainte d'être enveloppées sous les décombres de leurs maisons. Nous ne tarderons pas d'apprendre dans quel rayon cette commotion qui commence à devenir fréquente en ce pays se sera fait sentir.

Aurore.—Nous apprenons avec plaisir que MM. Gingras, de cette ville, et Deguire, notaire, ont fait l'acquisition d'une source saline située à Saint Léon et déjà en renommée. Ces eaux minérales ont déjà été visitées par un grand nombre d'étrangers. Nous apprenons aussi que ces messieurs doivent y former un joli établissement qui sera prêt au commencement de la belle saison prochaine.

Canadien.—Le bateau à vapeur *Charlevoix*, en montant, a coulé bas, vendredi matin sur les neuf heures et demi, au quai de Champlain. L'accident a été causé, dit-on, par un billot qui vint en contact avec lui lorsqu'il approchait

du quai, lui a fait un trou et l'a fait remplir d'eau si rapidement qu'il a coulé bas avant de pouvoir gagner terre. On dit que son premier pont est sous l'eau. Personne heureusement n'a péri. On espère pouvoir relever le bateau. Tout le chargement a été débarqué, dit-on. *Idem.*

ANGLETERRE.

La force de l'habitude.—Combien d'industriels et de marchands, retirés des affaires, comme ils disent, ne savent pas trouver, dans la jouissance de leurs rentes, une activité qui trompe, pour eux, les ennuis de leur retraite! Habités à un travail incessant, le jeu de la bourse, la visite de quelques amis, la culture d'un jardin, constituent pour eux un repos trop absolu, une situation quasi mortelle; et, en effet, beaucoup succombent sous le poids d'un ennui contre lequel ils n'ont trouvé eux-mêmes aucune force efficace. Il en est ainsi dans tous les pays. Mais peut-être ce besoin d'action, à l'heure solennelle de la retraite, exerce-t-il en Angleterre plus d'influence qu'ailleurs. Dans cette patrie du spleen, les loisirs semblent éminemment funestes au moral d'individus qui jusqu'alors ont eu une vie fort occupée. On y parle d'un fabricant de chandelles qui, sa fortune faite et son fonds vendu, se retira dans une maison de campagne près de Londres. Après avoir goûté quelques mois le plaisir d'une oisiveté complète, un profond ennui le gagna. Pour s'y soustraire, ou du moins le tempérer, il pria son successeur de l'aider comme aide les jours de fonte. Un ancien débauché de liqueurs fut tellement accablé de son repos de rentier, qu'il imagina un bizarre expédient, afin d'y faire une active diversion. Il remplissait une bouteille d'eau, et il en versait le contenu dans une autre, en le mesurant pinte à pinte. Un ex-boucher d'une petite ville de province, peu de temps après avoir quitté les affaires, avertit ses anciennes pratiques qu'il allait tuer, chaque semaine, un mouton, uniquement pour se donner le plaisir de suspendre l'oisiveté forcée à laquelle un heureux sort l'avait condamné. Chez ces quasi-excentriques, l'habitude est comme le caractère chez nous : *Naturam furca expellat...*

ESPAGNE.

—La situation de l'Espagne recommence à donner d'inquiétantes préoccupations à la politique européenne.

Le projet de réforme constitutionnelle a été présenté le 18 au nom du gouvernement par Narvaez. Un long exposé des motifs accompagne la présentation de ce projet. La constitution réformée ne sera qu'un mauvais pastiche de notre charte de 1830. En France, la composition de la chambre des pairs n'est point sortie du domaine de la loi; de viager, cette chambre peut devenir élective. D'après la nouvelle constitution espagnole, les pairs seront nommés à vie. Il y a là toute la différence d'un principe constituant à une simple loi. En France, une loi a donné la régence au plus proche parent majeur du roi; une simple loi peut changer cette disposition en Espagne, la régence sera dévolue par droit constitutionnel au plus proche parent majeur du roi. Les délits de presse ne seront plus déferés au jury. Le roi n'aura plus besoin de l'autorisation des cortès pour se marier. La garde nationale n'existera plus comme principe; il pourra seulement exister des gardes urbaines là où le gouvernement jugera nécessaire d'en organiser. Le préambule qui consacre la souveraineté nationale sera effacé.

Plusieurs officiers supérieurs, appartenant aux parties carliste et libérale, ont été arrêtés à Bayonne, à Perpignan et sur d'autres points; quelques-uns ont pu pénétrer au sein du pays et vont essayer de recommencer la guerre civile. Déjà le gouvernement a répondu à ce cri d'agression en mettant Zurbarán et d'autres hors la loi, et en donnant l'ordre de les fusiller partout où on les rencontrerait, sur le simple vu de leur identité. Ce mode de se débarrasser des gens est expéditif, c'est de cette même manière que les Espagnols se défont des constitutions. Espartero, conduit par un guide, a dit-on, réussi à revoir sa patrie, qu'il va chercher à ensanglanter de nouveau. Nous souhaitons qu'il ne tombe pas sous l'argument sans réplique dont on menace Zurbarán, et dont lui, général ou régent, s'est servi si souvent.

—On écrit de Madrid, le 25 octobre :

« Le sénat a terminé aujourd'hui la discussion sur le projet d'Adresse en réponse au discours de la couronne. Le paragraphe sur la réforme électorale a été voté après un court débat, auquel ont pris part le duc de Frias, le marquis de Miraflores et les ministres de l'intérieur et de grâce et justice. La question des biens nationaux a été soulevée par M. Nocedal, à l'occasion du sixième paragraphe, où la commission fait un vœu en faveur du clergé. Le ministre de finance a répondu avec respectation sur une question si compliquée; on pourrait cependant induire de ses paroles que le décret qui suspend la vente des biens nationaux sera révoqué. Il a donné les assurances les plus positives aux possesseurs actuels des biens du clergé, qu'ils ne seraient pas inquiétés. Le maréchal Narvaez a prononcé un discours sur l'armée, en faisant allusion à un passage du manifeste d'Espartero, dans lequel l'ex-régent se met au service de la révolution. Le président du conseil a déclaré avec beaucoup d'énergie, que si une épée ingrate était offerte à la cause de la révoite, il y en avait mille toutes prêtes à défendre le trône et les lois. Ce discours a été couvert des applaudissements de l'assemblée et des tribunes publiques.

« Je vous ai envoyé hier un résumé très incomplet de la discussion qui a eu lieu au sénat. Le discours de M. Martinez de la Rosa, le plus significatif de la séance, a une grande portée politique. Le ministre des affaires étrangères a eu surtout pour but de dissiper les inquiétudes qu'a fait naître dans tout le parti libéral le paragraphe sur le mariage de la reine in-é-é-é le projet de réforme de la constitution. Cet article est l'objet des plus

irritantes discussions dans la presse, et d'une vive préoccupation dans l'opinion publique. *El Espectador* a mis en tête d'un article très violent ces mots : *Muerle de la libertad, despotismo de D. Carlos.* *El Eco del Comercio* croit que cette disposition de la loi amènerait un *matrimonio camarilla*, un *matrimonio carlista et papista.*

« Le ministre des affaires étrangères a déclaré de la manière la plus formelle que le prince rebelle devait perdre tout espoir d'obtenir par l'astuce ce qu'il n'avait pu conquérir par la force, ni le pouvoir entrer finalement dans le palais des rois d'Espagne. Ces paroles ont été vivement applaudies.

« Voici, d'après la *Gazette Officielle*, le texte de ce passage important du discours du ministre des affaires étrangères :

« La reconnaissance de toutes les puissances, le rétablissement des relations avec celles qui ne sont pas amies, rétablissement qui, s'il ne doit pas être mené, suivant l'heureuse expression de M. le duc de Gor, ne doit pas cependant être vu d'un œil indifférent et dédaigneux, et qui doit être obtenu avec prudence et dignité, ce rétablissement ne peut être le résultat de notes diplomatiques, ni de l'habileté du gouvernement; il doit naître de la restauration de l'ordre de notre pays, de la fermeté du gouvernement et de l'organisation de l'Etat. C'est ici, c'est en Espagne même que nous devons travailler au rétablissement de relations amicales avec les puissances qui n'ont pas reconnu notre reine, et c'est de nos foyers même que nous devons faire cette conquête, sans l'aller chercher au dehors. Le gouvernement pourra-t-il réaliser ce résultat par le moyen de notes diplomatiques, sans compromettre sa dignité? Le gouvernement devra-t-il prouver la légitimité de la reine d'Espagne, les titres en mains? Est-il dans le monde entier un souverain renonçant sur sa tête plus de titres de légitimité que l'auguste souveraine assise sur le trône d'Espagne? Devrons-nous dire qu'elle est reine en vertu des anciennes lois de la monarchie, de la coutume immémoriale de ces royaumes, de la reconnaissance des cortès qui l'ont proclamée reine de la volonté nationale, et même du triomphe de la force quand on parle de légitimité? Non, ce soin n'est point nécessaire pour rétablir les relations avec les autres puissances. Ce qui importe, c'est qu'en Espagne l'ordre se consolide de manière à éviter que la monarchie soit constamment ébranlée par des bouleversements, c'est que les puissances étrangères voient en Espagne un gouvernement ferme et stable; que l'amélioration lente et régulière des institutions ne soit pas confondue avec les révolutions et les bouleversements qui ont agité jusqu'ici la nation espagnole; qu'il soit démontré que le parti qui lève aujourd'hui la bannière du principe rebelle n'a pas été seulement vaincu sur les champs de bataille, qu'il n'a pas seulement succombé à Vergara, ou ceux-là qui naguère combattaient comme ennemis s'embrassent comme frères; mais encore qu'il soit constant, avéré, qu'il ne reste plus aucun espoir d'obtenir par l'astuce ce que l'on n'a pu gagner par la force, et que jamais ils n'entreront fortivement dans le palais de nos rois ces hommes qui n'ont pas pu s'en rendre maîtres les armes à la main! (Sensation — Applaudissements sur tous les bancs.) Il faut que cette espérance s'évanouisse et disparaisse! Loin de moi la pensée de vouloir insulter un parti vaincu. Mais quand ce parti oublie tant de leçons et tant d'échecs; quand il oublie que le sang espagnol a coulé par sa faute pendant sept ans; quand il veut arriver par une voie tortueuse au but qu'il n'a pu atteindre en combattant, il faut bien que cette déclaration soit faite à haute et intelligible voix pour qu'il ne reste plus à cet égard aucun doute ni en Espagne, ni hors d'Espagne. (Sensation profonde.—Applaudissements.) Le devoir du gouvernement est bien connu; lorsque toutes les puissances verront le trône assuré; quand elles verront, sous sa protection, fleurir et se consolider les institutions, les lois fidèlement observées; quand le parti du prince rebelle et le parti révolutionnaire seront reconnus vaincus, alors vous verrez se rétablir entièrement et tout naturellement ces relations. (Assentiment.)

Dans la séance du sénat du 26, on n'a pu voter sur le projet de loi relatif aux réformes administratives, le nombre des membres étant insuffisant. La séance a été renvoyée au lundi, 28. Un membre, M. Golfanguer, a refusé de donner aveuglément un vote de confiance; il a insisté pour que le gouvernement présentât les lois qu'il juge nécessaires. M. Charro a fait observer qu'aux termes de la constitution les chambres étaient établies pour discuter et délibérer, et non pour accorder des votes de confiance.

Nous recevons de Madrid, par voie extraordinaire, les principaux paragraphes de l'Adresse proposée par la commission du congrès des députés en réponse au discours de la couronne.

Le paragraphe qui concerne la réforme constitutionnelle a une double réclamation. Le paragraphe rédigé par la majorité, c'est-à-dire, par l'unanimité de la commission, moins un seul membre, M. Insturitz, est conçu en termes très explicites.

En voici le texte :

« Le congrès examinera attentivement le projet de réforme constitutionnelle annoncé d'avance dans la convocation royale, et déjà soumis à ses délibérations par le gouvernement de votre majesté. Le congrès se livrera avec les soins les plus assidus et la sollicitude la plus vive, à ce haut et important travail, pénétré qu'il est de la nécessité d'améliorer promptement le code fondamental de l'Etat, pour répondre aux vœux et aux espérances de la nation, en consolidant à la fois le trône de votre majesté et la liberté politique de la monarchie.

Voici maintenant la réduction que proposait M. Insturitz sur la même question :

A D O L P H E .

CHAPITRE I.

ON PART.

« Les députés, vos fidèles sujets, se plaisent à reconnaître le zèle ardent de votre majesté pour le bien de la nation, dans le désir que votre majesté manifeste de voir se former au plus tôt le champ des discussions politiques et se consolider pour l'avenir les institutions qui doivent la régir. Mais votre majesté qui, dans sa sagesse, a reconnu la gravité de ce point si essentiel, daignera sans doute accueillir avec bonté l'opinion du congrès, qui considère comme plus efficace pour le but que se propose votre majesté, que l'examen de cette question soit renvoyé à une autre législature. Quand on aura éprouvé l'effet des lois organiques dont il est nécessaire de doter à présent la nation, les députés pourront mieux, conjointement avec le gouvernement de votre majesté, faire, avec pleine confiance, les altérations qui seraient jugées nécessaires à la constitution de l'état. »

Le paragraphe qui parle de lois organiques et administratives, annoncées dans le discours du trône, a reçu un amendement en faveur du clergé, qui amènera probablement de vifs débats sur la vente des biens ecclésiastiques. Voici la phrase ajoutée pour le clergé :

« Le congrès désire, en outre, que l'on satisfasse au besoin sacré d'assurer honorablement l'entretien du culte et de ses ministres. »

Un journal assure que M. Martinez de la Rosa vient de tenter auprès du gouvernement français une dernière démarche à l'effet de marier la reine Isabelle avec le plus jeune des enfants du roi Louis-Philippe. A l'appui d'une lettre qu'il a écrite à M. le ministre des affaires étrangères pour présenter les dispositions du gouvernement français, il a joint un long et curieux mémoire dans lequel il prouve que tout rapprochement avec la famille de don Carlos est impossible, et que le mariage du duc de Montpensier avec la reine d'Espagne n'entraînerait, dans les circonstances actuelles, ni une guerre de succession, ni aucun des inconvénients politiques qu'on avait semblé redouter jusqu'ici. M. Martinez de la Rosa a écrit au nom du ministère espagnol, et il attend la réponse du cabinet français avant de faire aucune démarche officielle.

Le cabinet espagnol ayant demandé au gouvernement français de faire surveiller les menées des carlistes et des espartéristes, l'ordre a été expédié à Perpignan de former le corps sur la frontière; bientôt après, les troupes se sont mises en marche, notamment le 5e de ligne, qui, tenait garnison dans la citadelle. Nous apprenons que de nouveaux renforts vont encore arriver.

Les journaux anglais donnent sur l'état de l'Espagne des nouvelles peu rassurantes. Voici ce qu'on lit dans le *Standard* du 30 :

« Les lettres et les feuilles de Madrid semblent indiquer qu'une nouvelle révolution va éclater dans ce malheureux pays. Il est visible que les Espagnols résidant ici sont sur le qui-vive, et c'est là une preuve qu'ils connaissent les préparatifs qui se font à Madrid pour produire une émeute. Ce mouvement, disent-ils, sera accéléré par le servile acquiescement des cortès à l'abrogation de la constitution. »

« Il paraît, en effet, dit la correspondance ministérielle, que, dans la nuit du 25 au 26, une tentative d'émeute devait avoir lieu : c'était surtout au général Narvaez qu'en voulaient les conspirateurs; une première tentative avait déjà manqué, il y a peu de jours, par une circonstance fortuite; sept hommes armés de carabines avaient été apostés dans une rue qui devait prendre le général Narvaez en sortant d'un dîner offert par l'ambassadeur de France aux membres du cabinet. Heureusement le général, bien inspiré, ne prit pas cette rue, et le coup fut manqué. Cette fois le complot, ajoute la correspondance en question, a été dénoncé par un officier qui faisait partie des conjurés, et qui, électrisé, dit-elle, par les paroles du général au sénat, n'a pu rester davantage dans leurs rangs. Plusieurs arrestations ont été faites. Les prévenus sont enfermés dans le quartier des gardes-du-corps. L'instruction sera expéditive et complète. »

Les dernières correspondances de Madrid annoncent qu'il avait été fait dans cette ville, de nombreuses arrestations, par suite de la découverte d'un complot ayant pour but l'assassinat du général Narvaez. Au nombre des personnes compromises, on cite le fameux général Prim; on assurait même, à la Bourse de Paris du 2 du soir, qu'il avait été immédiatement traduit devant un conseil de guerre, condamné à mort et fusillé. On disait aussi que M. Mandicari, aide-de-camp d'Espartero, qui était secrètement entré à Madrid le 25 octobre, avait été arrêté. On ajoutait enfin qu'une insurrection avait éclaté à Valence. Mais ce n'était là que des rumeurs qui méritent confirmation.

Le *Tiempo*, journal qui est loin d'être hostile à l'autorité, se plaint de la mauvaise qualité et de la cherté du pain, le blé ayant beaucoup baissé par suite des dernières pluies.

Mariage de la reine Christine.—On écrit de Madrid, 14 octobre :

« Hier, dans les appartements de la reine-mère, a été célébré, par le patriarche, le mariage de la reine Christine avec le senor Munoz, duc de Rianzarés, en présence des ministres. Le conseil des ministres est appelé à statuer sur plusieurs questions importantes qui se rattachent à ce mariage, et à décider en premier lieu la forme en laquelle il devra être publié. Il délibérera ensuite :

« 1° Sur la question de savoir si la reine-mère doit conserver ce titre ;

« 2° Sur la quotité de la pension qui sera faite par la reine Isabelle à sa mère sur son patrimoine ;

« 3° Sur la question de savoir si l'on ne devra pas demander aux cortès, à titre de rémunération nationale et de témoignage de gratitude, une allocation destinée à compléter la pension de Marie-Christine dans le cas où celle qui lui sera faite par sa fille n'équivaudrait pas à son douaire actuel. »

Le câble, qui attache le *Vigilant* au quai, s'enroule sur le cabestan; poussé par un vent favorable, le navire prend bientôt une allure vigoureuse que lui donne un vent gaillard d'Est. Matelots, passagers, tous sont sur le pont; les uns joyeux, ils vont être rendus à leur élément; les autres, le cœur attristé; ils quittent leur patrie, et leur sera-t-il donné de la revoir?...

Leurs yeux humides se promènent sur les nombreux édifices qui s'élèvent le long du quai; les maisons apparaissent au loin comme des masses noires, découpées sur l'azur du ciel. Deux tours principales dominent tous les édifices, ce sont celles de la cathédrale et de St.-Ouen; leurs flèches élevées et percées à jour, leurs pierres noircies par l'âge, font naître dans l'âme de vives émotions et de graves pensées. Les voyageurs voient fuir de leurs yeux chacune des îles qui abondent dans la Seine; le Havre ne tarde pas à se présenter, et là, on dit adieu au continent.

Tant qu'ils ne se sont pas éloignés du port, la plupart des passagers font diversion à leur tristesse, en se berçant de rêves de bonheur; ils franchissent par la pensée l'espace qui les sépare de ce nouveau monde où ils comptent la fortune et la félicité. Chacun déjà fait en soi-même le calcul de son avenir et de ses espérances; le certain qu'on abandonne n'est compté pour rien; on ne songe qu'à l'incertain qu'on va poursuivre.

Mais dès que la voile est enflée par le vent du départ, dès que le navire cingle en pleine mer, on commence à faire trêve aux jeux d'une imagination trop flatteuse; on regarde autour de soi; on s'étonne du petit cercle d'hommes dont on reste entouré. Il y a quelques heures, tous étaient étrangers les uns aux autres; mais ils vont se grouper ensemble exposés aux mêmes fatigues, aux mêmes périls; ils sont destinés à rester compagnons et commensaux pendant une longue traversée. Un mouvement d'affection s'élève dans les cœurs; on sent le besoin de faire connaissance, de se lier d'amitié, de se distraire par la conversation, pendant de longues heures d'ennui; on cherche à trouver un appui, un consolateur pour les souffrances qu'on commence à entrevoir et les dangers auxquels on se trouvera exposé, tout le temps que la machine flottante va passer entre le ciel et l'abîme.

Aussi chacun se rapproche de celui pour lequel il éprouve quelque sympathie par le goût, l'âge, les manières, le but; aussi les deux dames qui sont vers la cabine se sont-elles vite entendues; en un instant, elles savent qu'elles sont veuves et que l'une va à Boston retrouver son frère, l'autre rejoindre ses enfants qui y sont établis; l'une a pour compagnon de voyage un petit garçon; l'autre une jeune enfant, dont l'extrême pâleur décèle l'émotion et la crainte. Un antiquaire s'était rapproché d'un juif et lui présentait un jeune homme que l'amour de la science et des découvertes appelait dans le Nouveau-Monde. Salanqué était le but de leur voyage, et cette cité, nouvellement découverte, avait excité leur curiosité et leur enthousiasme.

Deux ou trois colons s'étaient reconnus à leur accent et avaient admis dans leur société un artisan qu'un testament venait de rendre maître d'une riche plantation dans les états du sud. Des groupes divers s'étaient ainsi formés, et cet instinct de sociabilité, dont l'homme ne peut se défendre, avait exercé son influence sur tout l'équipage.

Deux individus seulement paraissaient rester étrangers au mouvement général.

L'un était un jeune homme de vingt-cinq ans environ; il avait des cheveux noirs lissés et portait au menton une barbe en pointe qui faisait ressortir la blancheur et la pâleur de son teint. Il était assis silencieux sur un baril défoncé; et, la tête appuyée sur le coude, il regardait fixement la pointe du beaupré qui, tantôt s'élevait vers le ciel, tantôt se penchait vers la mer. Il ne voyait rien de ce qui se passait autour de lui; il se levait de temps en temps, faisait quelques pas, puis venait se rasseoir. Il se replongeait dans ses réflexions; sa figure restait immobile; il n'était pas agité; il semblait cependant souffrir une peine vague mais pressante. Il prit dans une valise un cigare qu'il fuma, et dont il regardait la fumée fuir au vent et traverser le pont dans sa largeur; il la jeta bientôt et retomba dans une rêverie plus profonde.

Pendant qu'il était ainsi loin de lui-même, un individu, enveloppé d'une houppelande, se tenait debout et méditait aussi, près de lui; il jetait des yeux indécis sur la perspective qui s'éteignait au loin dans les ombres de la nuit; puis il les reportait avec émotion vers le ciel qu'il regardait avec un attendrissement visible; il avait sous le bras un livre dont la tranche dorée brillait, à côté de l'enveloppe de drap noir dont il était recouvert.

CHAPITRE II.

LA NUIT.

On voguait... on voguait, on causait. Sauf les deux militaires, il n'y avait plus d'étrangers à bord. Ils s'aperçurent enfin l'un et l'autre de leur isolement, et, par un mouvement spontané, il se rapprochèrent. L'homme au livre doré prit le premier la parole et, d'un ton de voix bienveillant :— Monsieur va en Amérique?...

— Oui, monsieur, l'Europe m'ennuie ; je veux voir si je n'aurai pas ailleurs de motif valable de ne plus détester le genre humain. Je veux voir ces Etats-Unis dont on parle tant ; mais je prévois déjà que c'est une déception comme tant d'autres !... j'irai néanmoins ; je ne veux pas qu'on puisse me dire que j'ai négligé de chercher un remède à mon mal !... Je serais bien surpris si je le trouvais-là !...

— Et quel est donc ce mal qui vous rend l'Europe odieuse ?...
— Ce mal, c'est la haine que je me sens forcée de vouer aux hommes. Ils sont tous pervers ; la justice, la bonne foi, sont devenus de vains mots pour eux. Mon cœur, dupe vingt fois de toutes les illusions qu'il s'est formées, porte un trait envenimé dont la blessure douloureuse absorbe peu à peu toutes mes forces ; après tout, n'importe ; ils ont beau faire, duisé-jé être le seul homme qui honore la vérité, je ne renverserai pas les autels que je lui ai élevés...

— Le seul homme qui honore la vérité !... mais croyez bien, monsieur, qu'il y a des hommes qui partagent votre généreux désir, et qui, pour le satisfaire, ne balancent même pas à sacrifier tout ce qui pourrait leur assurer les douceurs de la vie !...

— Je voudrais bien savoir où ils sont ; j'irais les trouver, fussent-ils au bout du monde ; mais ce serait une déception nouvelle. J'ai vu les hommes de votre Europe, depuis les rangs les plus élevés jusqu'aux conditions les plus infimes, tous ne sont qu'un vil troupeau sans conviction, qui font métier chacun de leur marchandise ; des gens sans vices, ou avec des vices d'égoïsme ; mesquins, indignes, qui ont par fois la bouche pleine, sonore, mais dont le cœur est vide, sans ressources ; des cœurs dégradés par l'intérêt, la routine, les préjugés, les plus honteuses passions.

— Il y a, monsieur, des hommes auxquels de pareils traits pourraient convenir, mais vous n'avez vu qu'une partie de l'humanité, si vous n'avez pu en rencontrer d'autres. Vous auriez pu trouver dans chaque classe d'honorables exceptions...

— Où sont ces exceptions ?... Nulle part ; l'homme vertueux est un être idéal. Partout, je n'ai trouvé que des âmes viles, sans énergie, rongées par un odieux égoïsme.

— Vous avez eu l'âme blessée, et votre douleur vous rend injuste à votre insu. Non, monsieur, grâce au ciel, la vertu n'est point encore exilée de la terre ; les passions qui dégradent l'homme lui livrent de violents combats, mais elle est fille du ciel, et elle sortira victorieuse de la lutte.

— Monsieur, j'ai trop connu les hommes pour me laisser tromper encore. Il n'est point de cœur sans vices, point de langues sans mensonges... Mais cessons cet entretien ; vous paraissiez prêtre, monsieur, et je craindrais que vous prissiez mes paroles pour une injure personnelle ; veuillez me laisser à ma conviction que vous ne sauriez ébranler... Mais pourquoi parle-je de conviction ; tous les miennes ont été successivement détruites. Une nouvelle doctrine avait su réchauffer un zèle qui se tournait en désespoir ; les disciples de St.-Simon avaient vivement excité toutes mes sympathies ; j'ai tout sacrifié, et qu'ai-je eu pour résultat ? Des déceptions !... d'affreuses déceptions !... Pardonnez, monsieur, cet entretien que j'eusse voulu vous épargner. Vous me connaissez maintenant assez pour vous éloigner de moi ; je respecte votre foi ; respectez la sincérité de mes opinions.

En achevant ces paroles, Adolphe V*** était descendu dans la cabine, laissant son interlocuteur profondément ému. Ce dernier était un jeune missionnaire, qui allait joindre à Charlestown le vénérable Evêque... Il devait s'embarquer pour sa destination, trois mois plus tôt, en compagnie de deux prêtres plus âgés, qui, comme lui, s'étaient dévoués aux missions étrangères, mais une maladie avait retardé son départ ; et, se trouvant presque entièrement rétabli, lorsque le *Vigilant* fit voile pour l'Amérique, il y avait retenu son passage, dans l'espoir de pouvoir commencer plus tôt la carrière à laquelle il brûlait de se dévouer.

— O mon Dieu, disait-il en lui-même, permettez-vous que je commence ici les saintes fonctions que vous m'avez confiées ? M'avez-vous envoyé près de cette âme si souffrante, si ulcérée, pour que j'y verse le baume de vos divines consolations ? Me sera-t-il donné de rendre à l'espérance, à la société, à vous, ô mon Dieu, cet enfant égaré, qui peut-être n'a jamais goûté la douceur de votre sainte loi et le bonheur de vous servir ? Faites-vous connaître, grand Dieu, et

vous serez aimé ! Que ce cœur, encore si éloigné de vous, devienne les prémices du ministère auquel vous avez daigné m'appeler !...

Puis il resta longtemps à prier, et ses yeux étaient humides de larmes.

Adolphe V***, de son côté, avait été frappé de la figure calme et céleste du jeune missionnaire. Toujours il s'était représenté le prêtre sous les plus noires couleurs ; sa vue seule avait souvent excité en lui une sorte de crispation frénétique, qui ensuite avait dégénéré en une haine ironique et froide. C'est la première fois qu'il en voyait un de près, et qu'il n'avait pas senti son esprit se raidir et son cœur se soulever... Il l'avait vu prier avec Ame et recueillement, et lui qui ne connaissait point la prière, en avait été ému. Il avait trouvé dans sa voix quelque chose de grave et de pénétrant ; et, en s'éloignant de lui et en brisant une liaison à peine commencée, il appréhendait que sa parole ne fût prise à la lettre, et ne le privât, pendant toute la traversée, de la seule société qui pût lui plaire, sans qu'il osât se l'avouer à lui-même.

La nuit régnait ; le navire, poussé par un vent favorable, voguait rapidement. Tout était silencieux ; nul bruit ne se faisait entendre, si ce n'est celui de la proue, fendant les vagues.

La suite au prochain numéro.

AGENCE A NEW-YORK,

Pour Ornaments et Objets d'Eglise,

AUSSI

Pour marchandises de tous genres.

PAR J. C. ROBILLARD,

Marchand commissionnaire, No. 32, Beaver Street, New-York.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIETE DE TEMPERANCE.

DEDIE A LA JE NESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA

LES PERSONNES qui désirent en acheter le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix : un schilling ; dix schillings la douzaine.

A LOUER.

PLUSIEURS MAISONS sur la PLACE LARTIGUE, en croizure des rues Sherbrooke et St. Denis.

S'adresser à l'Evêché.

A VENDRE

A CE BUREAU

CANTIQUE POUR LA TEMPÉRANCE.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARKE et Cie.

LE Sausigné venant de recevoir de Londres, un assortiment complet D'OUTILS POUR RELIURE,

informe très respectueusement ses amis et le public en général, qu'il est prêt à exécuter toutes RELIURES de LIVRES dans tout style et à des prix très réduits.

O. BEAUCHEMIN.

Rue Notre Dame, No. 114.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LERROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 27. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 36. 8d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PIRE.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PIRE.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.